

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1904)  
**Heft:** 29

**Artikel:** Monopole  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-201315>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerbe, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements débutent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Nos mutualistes.

Mézières recevra demain, 17 juillet, les délégués de la Société vaudoise de secours mutuels. La section de l'endroit inaugurera en même temps son drapeau battant neuf, sur lequel sont brodées deux blanches colombes, dont l'une tient en son bec un épi de blé. On peut être certain que l'aimable population qui a su organiser les représentations de la *Dimé* avec le soin qu'on sait, fera à ses hôtes d'un jour une de ces réceptions dont le souvenir persiste et qui charment le citadin en raison même de leur simplicité et de leur parfum champêtre.

A l'occasion de cette fête, il nous paraît indiqué de retracer en quelques mots l'histoire de la Société vaudoise de secours mutuels, qui groupa à un moment donné près de 8000 sociétaires et qui est encore la plus forte association de ce genre en Suisse, avec la Société cantonale de Berne. Nous tirons nos renseignements de l'excellente *Notice* de M. Clément-Rochat, agent central des mutualistes vaudois, publiée en 1896, lors du 50<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Société.

Il s'était fondé à Genève, en 1844, une *Société fédérale de secours mutuels*. Un certain nombre de citoyens de Nyon et de Lausanne en firent partie d'emblée. A leur tête était le préfet A.-D. Meystre. L'année suivante, les Vaudois, sur l'invitation des Genevois, se constituèrent en une section de la Société fédérale ; puis le comité central de Genève refusant de faire une place dans son sein aux mutualistes vaudois, ces derniers formèrent, le 4 octobre 1846, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, la *Société vaudoise de secours mutuels*.

Voici les deux premiers articles des statuts qui furent adoptés à cette séance :

ARTICLE PREMIER. — La Société vaudoise de secours mutuels a pour but de réunir, dans un esprit de confraternité et de prévoyance, les habitants du canton de Vaud qui veulent établir entre eux, au moyen de cotisations, une garantie mutuelle de secours en cas de maladie.

ART. 2. — La Société s'interdit tout esprit de parti ; elle écarte avec soin de ses discussions les questions politiques ou religieuses.

Le premier comité central était composé de MM. Meystre, préfet, président ; Cottier-Boys, vice-président ; Narbel, liquoriste, caissier ; Borel, secrétaire ; Gabriel Guignard, instituteur ; Delarageaz, conseiller d'Etat ; Georges Krieg, tous à Lausanne ; Baptiste Benard, à Creteigny ; Buvelot, syndic, et J.-L. Bernard, à Nyon.

Deux commissaires furent désignés par ce comité : M. Th. Clerc, crieur public, pour Lausanne ; M. Lagier, pour Nyon, où la Société comptait déjà 34 membres.

La première assemblée de délégués des sections eut lieu à Nyon le 28 mai 1848. A ce moment-là, la Société groupait 500 membres dans ses cinq sections de Lausanne, Nyon, Vevey, Moudon et Yverdon. En 1854, le nombre des sections était de vingt-quatre.

L'association grandit et prospéra jusqu'en 1858, où subitement sa situation devint criti-

que. Des idées de dissolution sont dans l'air. Découragés, deux ou trois membres du comité central sont près de laisser sombrer leur œuvre. Heureusement, l'énergie du président Meystre les électrise ; la Société, réunie en assises solennelles le 30 janvier 1859, refuse de se dissoudre ; elle se ressaisit au contraire et sort de cette crise plus forte et plus vivace.

L'institution d'un agent central contribua à la raffermir. Ces fonctions furent confiées en premier lieu, le 3 février 1859, au major Deladœy, auquel succédèrent, en 1867, M. Ch. Borgeaud ; en 1871, M. A. Lugrin ; en 1881, M. Mayor-Vincent ; en 1893, M. L. Geneux ; en 1895, M. A. Clément-Rochat, l'agent central actuel.

Le comité central compta nombre de personnalités très en vue dans notre canton : Meystre ; Druey ; Aimé Steinlen ; Delarageaz ; Rodolphe Blanchet ; Jules Eytel ; Henri Reymond, à Morges ; le juge cantonal Bory ; Victor Ruffy ; le colonel Fonjallaz ; Ernest Ruchonnet, qui vient de mourir ; sans compter les hommes encore vivants aujourd'hui.

Meystre, son fondateur et premier président, demeura à la tête de la Société durant vingt-cinq ans, soit jusqu'à sa mort, survenue le 26 novembre 1870 et qui, par une fatale coïncidence, se produisit presque à la même heure que le décès de l'agent central, M. Ch. Borgeaud, père de M. Adrien Borgeaud, imprimeur à Lausanne.

Désigné comme successeur de M. Meystre à la présidence, M. Samuel Cuénoud y demeura encore plus longtemps que lui. Il fut appelé, en effet, à ce poste de confiance, en juillet 1871 et, confirmé d'année en année à l'unanimité, il ne l'abandonna qu'en 1901, après trente ans d'activité et de dévouement. Le président actuel est M. Gustave Correvon, juge cantonal, à qui est due, pour une bonne part, la formation, le 25 juin 1903, à Lausanne, de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande.

Au 31 décembre 1903, la Société vaudoise de secours mutuels comptait 42 sections et 6367 sociétaires et sa fortune atteignait la somme de fr. 91,299.

Le premier drapeau de la Société, aux couleurs cantonales et fédérales, date de 1846 ; c'était un modeste emblème « en toile dite sarce-net ». Il figura à la fête des mutualistes genevois de la même année. En 1884, à l'assemblée générale d'Echallens, les sections offrirent une nouvelle bannière, en soie celle-ci, au comité central, soit à la Société elle-même, avec la belle devise adoptée en 1848 : *Humanité, Egalité, Travail*.

Nous souhaitons longue vie à la fraternelle et utile association qui a déjà soulagé tant de misères à la ville et à la campagne, chez les agriculteurs aussi bien que dans les milieux industriels.

**Monopole.** — Un jeune homme, nouvellement arrivé à Lausanne, fait la causette avec une demoiselle qui habite sur le même palier.

— Y a-t-il encore d'autres personnes aussi jolies que vous dans la ville, mademoiselle ?  
La demoiselle, minaudant :  
— Oh ! oui, encore une ou deux.

**La question sociale.** — Un brave ouvrier, dont la position n'est point aisée, au contraire, demande à son bambin :

— Qu'est-ce que tu veux être, quand tu seras grand ?  
— Boulanger.  
— Boulanger ! pourquoi ?  
— Pour vendre à maman le pain moins cher.

**Le mariage** (définition) : Une femme de plus et un homme de moins.

## Monument Juste Olivier.

Au 30 juin dernier, le montant du compte, à la Banque cantonale vaudoise, était de 788 francs 50 centimes.

Depuis longtemps déjà, il ne nous est pas parvenu de nouveaux dons en faveur du monument à élever à notre poète national.

A la fin de l'année courante, par les soins de quelques admirateurs, français et suisses, de Sainte-Beuve, une plaque sera placée sur la maison de Martheray qu'habita le célèbre critique, lorsqu'il vint donner à l'Académie de Lausanne son cours sur *Port-Royal*.

Nous nous réjouissons de cet hommage rendu, dans notre ville, qu'il aimait, à l'un des plus illustres écrivains français du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il nous rend plus pénible encore le sentiment que son grand ami, notre Juste Olivier, attend toujours, de son pays, pareil témoignage de fidèle souvenir et de pieuse reconnaissance.

Allons, chers compatriotes, ne voudrez-vous pas partager avec le *Conteur*, qui prit l'initiative de cette œuvre patriotique, l'honneur d'en assurer le succès. Les dons, même les plus modestes, sont les bienvenus. Le monument Olivier ne doit pas être l'œuvre d'un journal, d'un groupe, d'une société, mais celle du peuple vaudois tout entier.

**Bébé en colère.** — Tous les convives se mettent à table.

Bébé en veut faire autant, mais on le relègue à la petite table, en lui disant : « Quand tu auras de la barbe, tu dîneras avec papa. »

Bébé se résigne en faisant une petite moue. Au milieu du repas, Minet saute à côté de lui, quémandant une part du diner, d'un air tout familial.

Bébé le repousse avec indignation : « Va-t'en diner avec papa ; toi, au moins, tu as la barbe assez longue. »

## Réflexions d'un flâneur.

Je suis allé, l'autre jour, dans un cercle : il était carré.

En finance, c'est souvent par la grosse caisse